



# Manuel de vérification pour les PIE



## Introduction

Ce manuel s'adresse aux souscripteurs de l'ACA, aux PIE et aux promoteurs, qui envisage de souscrire pour une couverture contre le risque politique et de liquidité, ainsi qu'aux spécialistes du gouvernement et du service public qui ont besoin de comprendre la façon dont les assureurs examinent les risques du gouvernement et de l'acheteur d'électricité. Il est principalement destiné à la Facilité régionale de soutien de liquidité (RLSF), mais dans une large mesure, il serait également valide pour d'autres produits d'assurances offerts aux PIE par l'ACA, dont : la résiliation, l'inconvertibilité des devises et les risques d'expropriation.

Le manuel donne également des informations utiles sur la manière dont l'ACA examine les risques relatifs aux projets énergétiques et la façon dont l'ACA prend une décision quant à savoir si et / ou à quelles conditions elle peut assurer un projet en toute confiance.

Cela n'est pas un système de notation, il donne juste les considérations principales qui joueront un rôle pour chaque point de contrôle. Le manuel n'est sûrement pas complet, et d'autres éléments non mentionnés pourraient jouer un rôle majeur. En fonction du type de l'énergie renouvelable et de la mise en place du projet, la priorité des facteurs pourrait varier fondamentalement.

## Expérience de l'investisseur

### 1. L'expérience du développeur avec la technologie et le développement des projets.

Une nouvelle installation destinée à la production d'énergie est toujours différente et le développement ne suit pas toujours les règles. En particulier, dans le secteur de l'énergie renouvelable, la technologie évolue très rapidement et les ressources naturelles ne se comportent pas de manière prévues. Le niveau de risque varie considérablement selon la technologie, l'énergie géothermique et l'hydroélectrique sont probablement les plus difficiles par rapport aux projets de l'énergie solaire à petite échelle. Par ailleurs, Il existe toujours un risque et il est important de savoir comment gérer des problèmes inattendus. La même chose s'applique à la gestion du projet et le respect de délais. Quand un projet est retardé pour quelque raison, la viabilité du plan d'affaires pourrait être remise en cause.

L'expérience nous montre que les développeurs inexpérimentés, comme nous les rencontrons fréquemment parmi les projets humanitaires à petite échelle, font face à beaucoup de problèmes, qui pourraient être prévus et atténués à l'avance, et en conséquence conduire le projet dans une impasse.

## **2. L'expérience du développeur avec les PIE en Afrique/ dans ce pays en question.**

L'expérience de l'Europe ou des Etats Unis ne pourra pas être transférée en tant que telle. En moyenne, il faut au moins 1 an de plus pour parvenir à une clôture financière dans les pays d'Afrique subsaharien que dans les économies développées. De nombreux pays africains ont une expérience limitée des PIE et ne dispose pas de cadre réglementaire et juridique favorable. Il est difficile de trouver des professionnels compétents et expérimentés dans les ministères pour en parler. Il y a souvent un manque de communication. Parfois, il y a même concurrence entre les différentes institutions gouvernementales dans un pays. Les relations personnelles importent davantage, de même que des questions régionales et tribales. En plus, il y a une culture de la corruption dans la plupart des pays à plusieurs niveaux – essentiellement, les gens demandent à être payés pour ce qu'ils devraient faire. Sans la bonne expérience et le savoir-faire, les projets pourraient en conséquence retarder indéfiniment.

## **3. Force du partenaire local**

De nombreux promoteurs préfèrent travailler avec des partenaires locaux, ayant des bonnes relations aux niveaux local et national et/ ou propriétaire des terres ou d'autres biens nécessaires pour le projet. Dans l'autre cas une entreprise locale qui dispose de certaines ressources tente d'attirer un actionnaire étranger ayant l'expérience technique et un financement moins coûteux. Aussi, Il est important d'évaluer les antécédents et le professionnalisme du partenaire local et de comprendre son valeur ajoutée. Notre expérience est que très souvent les intérêts ne sont pas alignés et que le partenaire local essaie de prendre le contrôle du projet même s'il est un actionnaire minoritaire. Les capacités de résolution de problèmes du partenaire local sont aussi souvent moins impressionnantes.

# **Viabilité financière**

## **4. Rendement du projet à des niveaux intéressants**

La viabilité financière est importante et le modèle financier doit contenir suffisamment de tampons contre les événements indésirables, autrement, il serait difficile de trouver un financement ou des ressources pour compléter le projet. Le risque est probablement plus élevé dans les pays où le tarif de subventionnement est remplacé par un système d'enchères et les prix sont abaissés à des niveaux très bas. Dans le cas où les contraintes financiers entraînent des retards ou des problèmes pour achever un projet, ou si des changements imprévus dans la conception du projet se produisent, un certain nombre d'obligations contractuelles avec les acheteurs et les gouvernements peuvent expirer. Cela peut générer des conflits et des relations tendues avec les partenaires contractuels du côté gouvernemental. De nombreuses réclamations que nous avons vues révèlent un échange de réclamations et des demandes reconventionnelles très compliquées et, en fin de compte, un arbitrage est le seul moyen de les résoudre.

## **5. Financement par des capitaux propres**

Les majorités des créanciers insisteront sur 30% d'actions. Les petits promoteurs de leur part dépenseront leur investissement initial à des études de faisabilités, à l'acquisition de terrains, au processus de réglementation, et à la négociation de contrat d'achat. Si le résultat positif n'est pas

aussi rapide ou n'est pas aussi positif que prévu, il sera difficile de trouver des capitaux supplémentaires. Lorsque ces promoteurs font appels à l'ACA pour une couverture à ce stade, nous pouvons seulement confirmer notre intérêt de principe, mais les engagements ne peuvent être pris qu'une fois la mise en place du projet est finalisée.

Aussi et très souvent, (alors que ce n'est pas notre rôle) l'ACA est considérée (et utilisée) comme un argument pour convaincre les investisseurs potentiels sur la qualité du projet. Par ailleurs, l'ACA fixera également un certain nombre de conditions difficiles à sa couverture, au début du projet.

## **6. Dette obtenue ou une lettre de confirmation du créancier**

Beaucoup de promoteurs ont du mal à obtenir un financement au coût favorable. Ainsi, cette phase pourrait entraîner des retards considérables. De plus, la majorité de banques établissent des conditions préalables plus restrictives et des impasses se produiront lorsque le contrat d'achat ne sera signé que si le financement est garanti et les banques ne prêteront que si le contrat d'achat est signé. Ce type de problème pourrait considérablement retarder la clôture financière, alors que d'autres contrats (par exemple, avec des fournisseurs, des contractants, et des compagnies de leasing) qui pourraient avoir été conclus peuvent avoir des délais et des options de résiliation. Pour ces raisons, l'ACA engagerait au de-là d'une indication initial non-contraignant à condition que les fonds seront disponible. Les conditions de prêt elles-mêmes font également partie de l'évaluation de l'ACA. De nombreux financiers investissent dans des projets d'infrastructure en Afrique parce qu'ils s'attendent à des rendements extrêmement élevés.

Des taux d'intérêt disproportionnés, des clauses de remboursement anticipé et d'autres conditions peuvent affecter la résilience du projet.

## **7. Solide Plan d'affaires et bien élaboré**

Un plan d'affaires doit généralement anticiper tous les éléments qui peuvent changer au cours du projet et élaborer des tampons raisonnables ou des atténuateurs de risque. Cela inclut les risques de liquidité, risques de change, risques de performances, risques environnementaux et sociaux, risques de transmission, les problèmes logistiques, les risques politiques, etc.

Pareillement, les investisseurs moins expérimentés peuvent négliger ou sous-estimer certains de ces risques susmentionnés. S'ils passent inaperçus, des problèmes peuvent survenir à n'importe quel moment pendant la durée de vie de l'entreprise. S'ils sont découverts avant la clôture financière, ils peuvent entraîner des retards importants. Un seul problème peut en déclencher plusieurs autres. Pour cette raison, ACA examinera attentivement le plan d'affaires et le testera en fonction de ses propres critères.

## **8. Solvabilité de l'acheteur de l'électricité**

Eventuellement, le flux de trésorerie et le bénéfice d'un PIE proviennent de l'argent qu'il reçoit de son client unique. Le client est généralement un service public qui conclura un contrat d'achat d'énergie avec le PIE. La majorité des acheteurs de l'électricité ont un faible côté de solvabilité. Très souvent, ils sont obligés de vendre de l'électricité aux utilisateurs finaux à des prix

subventionnés. De plus, beaucoup manque le capital pour moderniser leur infrastructure, la capacité de faire face à la consommation illégale et/ou rencontre des problèmes de paiement par leurs grands utilisateurs finaux (plus souvent les entités publiques). Par conséquent, il existe un risque réel que les PIE ne soient pas en mesure de payer leurs fournisseurs dans les délais prévus et dans certains pays, les délais pourraient dépasser un an. C'est l'un des risques que l'ACA peut couvrir et ce sera un sujet de préoccupation majeure, puisqu'il s'agit d'un déclencheur direct de réclamations.

## **9. Complexité du projet et la configuration technique**

Chaque technologie présente ses propres défis et ceux-ci affectent le délai dont les PIE ont besoin, afin de commencer les opérations. Des projets tels que l'hydroélectricité et l'énergie géothermique à grande échelle sont extrêmement difficiles alors que des projets de l'énergie solaire à petites échelles sont souvent très simples. Lorsque l'ACA émet la première indication non contraignante, l'évaluation des risques techniques sera mentionnée comme condition préalable du contrat. La première et l'une des plus importantes questions de diligence raisonnable serait de savoir si le projet pourrait être achevé à temps, et selon le budget fixé (risques d'achèvement ou de construction). Autres éléments techniques de risque comprennent les risques liés à l'aménagement, les risques de dépassement de coûts, les risques liés à la technologie de processus, les risques de l'environnement et du transport.

## **10. Configuration technique définie**

Au moment où l'ACA entame la souscription complète, il est prévu que tous les problèmes techniques ont été identifiés et résolus, que les permis ont été délivrés, que les assurances ont été mises en place, que le terrain a été obtenu, le site accessible, l'équipement est disponible etc. Typiquement, la diligence raisonnable sur les aspects techniques du projet aura été réalisée par ou à la demande du principal bailleur de fonds, et l'ACA s'attendra à recevoir une copie du memorandum d'information du projet, couvrant la configuration technique. L'ACA ne devrait que valider le travail qui a déjà été fait.

## **11. Evaluation de l'impact du réseau**

La préoccupation première de l'ACA sera la disponibilité d'une ligne de transport afin de connecter les PIE au réseau. Si le transport nécessite les droits de passage, l'expropriation, l'identification des propriétaires légitimes et la négociation ultérieure, les retards peuvent être importants.

Lorsque la ligne de transport doit être construite par une entité différente que l'acheteur de l'électricité, (par exemple Ketraco par rapport à la KPLC au Kenya) il peut y avoir un manque de synchronisation des projets.

Dans tous les cas, il peut y avoir un problème lié au budget, pour la construction de la ligne de transport, même s'il est financé par des bailleurs de fonds. L'autre préoccupation concerne la capacité de l'infrastructure. Aussi, le type d'énergie renouvelable peut affecter les investissements à réaliser sur le réseau d'électricité, pour s'assurer que les opérations se fassent en toute sécurité ainsi que les coûts stables de l'électricité.

## **12. Evaluation des ressources**

Idéalement, la disponibilité de l'eau, du soleil, du vent ou de la vapeur a été mesurée sur plusieurs années et vérifiée par un consultant indépendant et est garantie à au moins 95%.

Même dans ce cas, le plan d'activités doit prévoir un tampon qui garantit la viabilité du projet si la ressource est inférieure aux niveaux anticipés pendant une longue période. L'impact du changement climatique devrait aussi être considéré, et non seulement pour l'énergie hydroélectrique, car les changements induits par l'homme à l'environnement naturel peuvent également avoir un impact.

## **13. Identification de l'entrepreneur EPC compétent/ du fournisseur d'équipement**

30 à 50% des PIE font face aux problèmes techniques et financiers pendant les phases de conception et de construction, et l'expérience de l'entrepreneur pourrait augmenter ou bien réduire les problèmes déjà abordés de manière significative ailleurs dans ce document. Il s'agit d'un marché concurrentiel et les grands projets ont subi des difficultés financiers et même de la faillite de l'entrepreneur (ou du sous-traitant). Les entrepreneurs ayant des problèmes de liquidité seront particulièrement agressifs dans leurs offres car ils ont besoin de paiements anticipés qui leur permettra de poursuivre leurs opérations.

Un autre problème est qu'il existe une pénurie de la main-d'œuvre qualifiée en Afrique, et les entrepreneurs inexpérimentés ne peuvent malheureusement pas en anticiper suffisamment.

## **14. Logistiques (y compris le transport)**

De nombreux projets renouvelables sont situés dans des régions éloignées et il faut comprendre bien les implications des aspects suivants, le recrutement, l'hébergement et la restauration du personnel, le transport des matériels, la disponibilité de l'eau et de l'électricité. Dans plusieurs pays, le dédouanement des matériels et des équipements importés au port d'entrée pourrait poser un problème.

## **15. Evaluation environnementale et sociale**

La majorité des PIE de l'énergie renouvelable ont l'intention de gérer avec soin l'impact environnemental. Malheureusement, les consultants chargés de la préparation de l'évaluation et des mesures d'atténuation ne sont pas toujours à la hauteur. Plus particulièrement lorsque les IFD (Institutions Financières de Développement) participent au financement, l'évaluation peut être compliquée et entraînant ainsi des retards. Les différentes IFD pourraient avoir des normes différentes et prenant en compte l'un à l'autre compliquerait l'évolution du PIE. L'ACA s'appuie largement sur les normes de performance de la SFI, et examinera avec soins les études qui ont été effectuées sans ajouter d'autres mesures de diligence raisonnable, mais en fonction de règles de ses promoteurs (par exemples EIB, KfW), les exigences pourraient varier légèrement.

## **16. Risques sociaux**

Nous constatons des problèmes significatifs, des retards ainsi que l'échec complet (Kinangop) de bons projets, dues en grande partie à des problèmes sociaux imprévus. Les raisons politiques et

l'égoïsme des dirigeants locaux pourraient y contribuer, tout comme les actions de certaines ONG. Aussi, le niveau de la qualité des consultants peut faire une différence. Par ailleurs, l'impact d'un grand projet de construction sur la population locale et leur perception des différences dans le traitement de la main-d'œuvre et leurs conditions de vie, pouvait causer de graves problèmes.

### **17. Niveau de sensibilisation du promoteur**

Certains investisseurs considèrent malheureusement l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux comme une dépense et une formalité. La plupart des rapports d'évaluation initiaux ont comme mention des mesures d'atténuations ainsi que des recommandations pour un suivi ultérieur et l'ACA en fera la suite. La négligence pourrait entraîner le retrait de la couverture et des réponses provenant des IFD et des banques qui respectent les principes de l'Équateur.

## **Environnement réglementaire**

### **18. Contrat d'achat d'énergie (PPA) conclu et ratifié**

L'achèvement du PPA, est une étape importante pour chaque PIE, et est souvent une condition pour débloquer le financement et attirer des investisseurs. Les négociations pourraient être très longues. Nous avons dans certain cas connus, des instances où les autorités ont retardé la conclusion du contrat car elles ne sont pas sûres sur la consommation de l'électricité générée. Ce serait difficile pour l'ACA d'effectuer une évaluation complète d'un projet lorsque le PPA n'est pas finalisé.

### **19. Qualité du PPA**

Il existe de nombreux écueils qui doivent être évités afin de rendre le PPA bancable et assurable. Ils comprennent la loi applicable, la définition du cas de force majeure, les clauses de « take or pay », le règlement des différends, le contrat de résiliation, le mécanisme de futurs ajustements des prix et la gestion des taux de change. L'ACA examinera ces écueils en détails, d'autant plus pour la RLSF afin d'éviter que le LC soit retirée alors que le l'acheteur a le droit d'arrêter les paiements, même pour des raisons frivoles ».

### **20. Respect des règles de passation des marchés (Enchères, FiT ou négociation directe)**

Plus le processus de détermination du tarif est transparent, mieux c'est. En particulier, en cas de négociation directe, le risque existe toujours, qu'après un changement de gouvernement, les nouvelles autorités affirment que la transaction aurait été truquée et que, par conséquent, elles pourraient changer ou résilier unilatéralement le contrat. L'ACA, sera dans ce cas-là, prudent dans son évaluation du plan d'affaires et la justification de tarif convenu.

### **21. Réputation du pays avec les PIE**

Les pays qui ont entrepris le processus de privatisation risquent de travailler dans un environnement juridique et réglementaire incohérent ou ambigu, qui pourrait provoquer des conflits et entraîner des litiges potentiels. Dans cette période d'évolutions technologiques rapides qui réduisent les coûts de production, il est fort probable que les futurs tarifs diminueront. Le futur gouvernement pourrait, d'ici 5 ans, se demander pourquoi il devrait continuer à payer un prix



excessif. La réputation du pays est aussi importante afin d'évaluer la façon dont le pays va gérer les contrats existants avec des tarifs relativement élevés, qui ont été engagés sur une longue durée.

## **22. Cadre juridique (et sa mise en œuvre)**

L'ACA évaluera le contexte juridique dans lequel le PIE opère ainsi que l'impact potentiel des changements éventuels sur la viabilité de l'entreprise. Il existe de nombreuses questions juridiques qui peuvent avoir un effet sur la durabilité d'un PIE à long terme, en plus de ceux qui ont été déjà mentionnés. Elles comprennent le régime fiscal (et exonérations), le statut de l'acheteur, (et l'impact potentiel d'une privatisation ou bien d'une séparation), le changement des droits des autorités locales et régionales, les restrictions à la propriété étrangère etc. La façon dont les tarifs pour les utilisateurs finaux sont déterminés est extrêmement importante, car de nombreux services publics sont obligés de vendre de l'électricité à des prix inférieurs et ceci peut déclencher des défaillances.

## **Durabilité économique à long terme**

### **23. Tarifs correspondant aux coûts**

Il s'agit de la réduction de tarifs par les autorités en cas où le PIE réaliserait des bénéfices excessifs. Si le PIE a des difficultés à réaliser des bénéfices, non seulement la production serait affectée, mais il y aura une violation des conditions du PIE. Cela peut provoquer des conflits et éventuellement des litiges dans le cadre de RLSF.

### **24. Tarifs du pays par rapport aux tarifs du PIE**

Ceci est une légère variation par rapport au paragraphe précédent. Les pays dont le coût de l'énergie est très faible soit parce que les investissements initiaux ont été entièrement radiés- comme dans le cas des grands projets d'hydroélectricité- soit les ressources fossiles intérieures (gaz, pétrole) sont prises en compte à des taux subventionnés, seront plus réticent à accepter un tarif plus élevé, même s'il reflète les coûts ; puisque le coût de l'énergie renouvelable devrait baisser, et de grands projets infrastructurels (Inga 3 à DRC, Koysha Dam en Ethiopie) devraient potentiellement produire d'énergie de bon marché aux fins d'exportation vers les pays voisins, les PIE qui sont jugés "généreux" feront inévitablement l'objet de contrôle.

### **25. Risque global du pays**

Outre les considérations spécifiques d'énergie, le statut du pays dans son ensemble est un facteur important: la stabilité politique, le montant des réserves de change et les risques associés à l'inconvertibilité des devises, les fluctuations du taux de change (surtout si le service public est payé en monnaie locale et doit payer le PIE en monnaie forte), les risques d'attentats terroristes, la durabilité de la dette publique, la dépendance du pays à l'égard des bailleurs de fonds pour le financer son budget.

## Appui du pays hôte

L'ACA bénéficie du statut de créancier et de sa relation privilégiée avec les gouvernements de ses pays membres pour prendre des risques que le secteur privé rejeterait en général. Ainsi, elle doit s'assurer que les mécanismes de recours décrits dans ses conventions fonctionnent de manière efficace. Les défis auxquels les projets de PIE sont confrontés sont :

1. Le risque est sur le service public, généralement une entité parapublique semi-autonome où le gouvernement n'a pas de responsabilité directe, et
2. Les contrats couvrent une longue période qui peut voir plusieurs changements de gouvernement. Pour ces raisons, l'appui formel vis-à-vis une transaction, et à différents niveaux, est important.

### 26. Appui du Ministère des Finances

Par défaut, l'ACA s'attend à ce que le PIE obtienne une garantie auprès du Ministère des Finances. C'est la norme dans la plupart des pays africains. Au cours des dernières années, les gouvernements sont devenus plus réticents à le faire, parce que les garanties contribuent à l'augmentation de la dette publique qui est suivie de près par le FMI. Une lettre marquée de garantie pourrait servir comme une alternative acceptable, mais selon le pays et d'après la formulation utilisée. A part la lettre du confort que le PIE obtient, l'ACA engagera également le Ministère des Finances, qui est sa contrepartie contractuelle. Les conditions minimales varient généralement d'un cas à l'autre, notamment une référence directe au rôle de l'ACA dans le PIE - Une lettre distincte de confort émise à l'ACA- une lettre de non-objection faisant référence spécifiquement aux obligations du gouvernement envers l'ACA- un protocole d'entente signé par le Ministère des Finances. Le Ministère de l'Énergie et l'acheteur de l'énergie qui confirment l'appui du gouvernement aux initiatives de l'ACA dans le secteur de l'énergie. Plus les scores des projets sur les facteurs décrits ci-dessus sont faibles, plus l'engagement est fort.

### 27. Appui du Ministère de l'énergie

Selon l'expérience de l'ACA, si une transaction liée à l'énergie rencontre des difficultés et que l'ACA fait appel au Ministère des Finances, le Ministre demandera des éclaircissements du Ministre de l'Énergie. Pour cette raison, il est important d'avoir une preuve que le Ministère de l'Énergie était conscient et soutenait le rôle de l'ACA.

### 28. Appui de l'acheteur d'énergie

En fin de compte, le risque que prend l'ACA avec la RLSF est sur l'acheteur d'énergie et en cas de difficultés, l'acheteur sera le premier point de contact. Particulièrement en ce qui concerne le RLSF, l'ACA remplace la garantie en espèce que le service public doit normalement fournir. Le service public doit évaluer l'appui qu'il reçoit de cette façon et en contrepartie s'engage à prioriser ses obligations.

L'un des aspects de la RLSF est la mise en place de l'outil de transparence.

L'ACA est convaincu que le risque de liquidité qui justifie la demande pour une lettre de crédit entièrement garantie, est souvent un risque perçu qu'un risque réel au PIE.



Afin de corriger cette perception, le projet RLSF mettra en place une plateforme en ligne où les PIE indiqueront périodiquement les paiements effectués par les acheteurs d'énergie, et la performance réelle globale de chaque service publique sera rendue publique. Une partie de l'appui mentionné ci-dessus comprendra l'accord de l'acheteur d'énergie de rendre ces données de paiement publiques.

## Conclusion

La capacité de l'ACA à assurer une PIE dépendra largement sur la notation des facteurs cités dans ce document.

A la fin, la décision sera prise par la direction de l'ACA. La documentation complète sera requise pour la souscription, y compris (mais non exclusivement) à :

- L'étude de faisabilité technique
- Le plan d'affaires
- Le contrat d'achat d'énergie
- L'accord de mise en œuvre
- La garantie du gouvernement et des lettres de support
- L'évaluation d'impacts environnementaux et sociaux
- Le Terme Sheet de la banque
- Les profils du contracteur de service d'IAGC et de sous-traitants

En principe, l'ACA ne souhaite pas avoir accès aux salles des données.

### Annexe: Liste de vérification

Projet d'évaluation des projets RLSF prévus pour les PIE, du mai 2017.

Nom du pays du client potentiel du souscripteur pour la capacité nominale (MW) de la technologie du projet (MW) Coût total du projet (\$M) Date prévue de la clôture financière, date prévue de l'activité commerciale.

Evaluation de l'attractivité du projet -- - +/- + ++ -- - +/- + ++

L'expérience de l'investisseur/ l'expérience du promoteur envers le développeur avec la technologie et le développement des projets, l'expérience du développeur avec les PIE en Afrique/Force du partenaire local.

Rendement du projet ayant la viabilité financière aux niveaux attractifs, dette garantie provenant des capitaux propres, lettre de confirmation provenant du financier, plan d'affaires solide et bien réfléchi, solvabilité de l'acheteur de l'énergie.

Complexité technique du projet et configuration technique, Configuration technique définie, Evaluation de l'impact du réseau (y compris la ligne de transport), Evaluation des ressources,

Identification du fournisseur EPC/des équipements ayant des antécédents solides, Questions logistiques (transport...).

Risque environnemental, Risque social, Sensibilisation du développeur.  
 Environnement réglementaire du contrat d'achat du pays convenu/conclu, Qualité du PPA, Respect des règles de passation du marché (enchère, le programme FIT ou des négociations directes), Expérience du pays les PIE, Cadre juridique (et sa mise en œuvre).

Durabilité économique à long terme, tarifs correspondants aux coûts (énormément subventionné, couvre-t-il les dépenses d'investissement et d'exploitation ?), Les tarifs des pays correspondent-ils ou sont-ils similaires aux tarifs proposés dans le risque global du pays du contrat d'achat d'énergie.

Appui du pays hôte dont les ministères des Finances et de l'énergie et appui de l'acheteur d'énergie.

-- - +/- + ++ -- - +/- + ++

Evaluation finale

RLSF  
 IPP Pipeline Assessment draft May 2017

Underwriter	
Prospective Client	
Country	
Name of the project	
Technology	
Nominal capacity (MW)	
Total project cost (\$M)	
Expected date financial close	
Expected date of Commercial Operation	

Scored on a 1-5 basis

Progress to financial close

Level of risk (-- = no risk)

**Assessment of project attractiveness**

-- - +/- + ++ -- - +/- + ++

**Experience of the investor / sponsor**

Experience of the developer with the technology and developing projects	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Experience of the developer with IPP's in Africa / country	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Local Partner strength	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Financial Viability**

Project return at attractive levels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Equity sourced	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Debt secured or letter of confirmation from lender	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Business plan robust and thought through	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Creditworthiness of offtaker	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Technical**

Complexity of the project and the technical layout	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Technical layout defined	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grid impact assessment (including transmission line)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Resource assessment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Identified EPC / equip supplier with strong track record	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Logistics (transport...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**E&S**

Environmental risk	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Social risk	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Awareness of developer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Regulatory Environment of country**

PPA agreed / signed	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quality of the PPA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procurement rules followed (Auction / FIT or direct negotiation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Country track record with IPPs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Legal framework (and its implementation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Long term Economic Sustainability**

Cost reflective tariffs (highly subsidised, does it cover opex and capex?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Country tariffs match or are similar to proposed tariff in PPA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Overall Country Risk	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Support from the host country**

Support received from the MoF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Support received from the Ministry of Energy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Support received from the off-taker	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

comments

Progress to financial close

-- - +/- + ++

Level of risk (-- = no risk)

-- - +/- + ++

Final assessment